

ATTENTION 1 DOCUMENT OBLIGATOIRE PAR CLUB !

LE CLUB DE :		SIGNATURE C.Q. de ce club:	MATRICULE N°:
EST ASSOCIÉ AVEC LE(S) CLUB(S) SUIVANT(S) :			
	CLUB (N° matricule) :	COMMUNE DE :	SIGNATURE(S) C.Q. CLUB(S) ASSOCIÉ(S) :
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
<p>Les clubs qui souhaitent signer un accord d'association d'équipes d'âge doivent introduire le présent formulaire, dûment signé par les correspondants qualifiés des clubs participants, au secrétariat provincial pour le 15 mai au plus tard (art. B.3.70).</p> <p>Le nombre de clubs pouvant former une association d'équipes d'âge est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - huit, s'il s'agit de clubs de différentes communes; - tous les clubs d'une seule commune. 			